

La Cgt demande un plan de titularisation pour tous



Lors du CTP du 21 février, le plan de titularisation a été présenté. Conformément à la loi de résorption de la précarité et au décret d'application, la collectivité avait l'obligation de présenter une liste d'agents non titulaires répondant aux critères légaux et la liste des emplois titularisables.



En fonction des postes ouverts, les agents concernés passeront un entretien au Centre de Gestion ouvrant droit à une mise en stage.

Pour la mairie, sur 80 agents concernés : **seuls 24 seront titularisés**
Pour le CCAS, sur 13 agents concernés : **seuls 3 seront titularisés**

La Mairie de Valence a présenté un plan de titularisation pour **29%** des agents

concernés !!! Alors qu'à **l'agglomération de Valence** : c'est **100 %** des agents qui sont titularisés : un seul patron : deux mesures

La Cgt a refusé de voter ce plan présenté en CTP et exige une application à 100 % des titularisations.

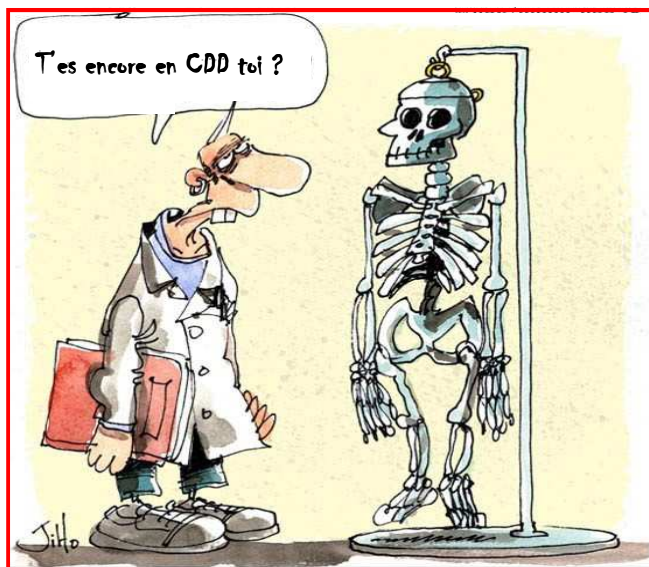
Plan de titularisation présenté en CTP

Agents de maîtrise :	4 agents et	2 titularisations
Auxiliaire de puériculture :	3 agents et	0 titularisation
Auxiliaire de soin :	8 agents et	2 titularisations (CCAS)
ATSEM :	1 agent et	0 titularisation
Animateurs :	5 agents et	0 titularisation
Educateur de jeunes enfants :	3 agents et	0 titularisation
ETAPS :	11 agents et	9 titularisations
Rédacteurs :	7 agents et	7 titularisations
Techniciens :	6 agents et	2 titularisations
Infirmiers :	3 agents et	1 titularisation (CCAS)
Attachés :	14 agents et	2 titularisations
Ingénieurs :	3 agents et	0 titularisation

Sans compter les agents qui ont été oubliés...

Cette mesure concerne 4 % des agents de la collectivité.

Ce n'est même pas un problème financier, la plupart de ces agents sont en CDI et sont déjà payés par la collectivité. Ce plan se décline sur 3 ans, compte tenu des départs en retraite, des postes gelés, les 66 agents restant peuvent être titularisés sans mettre la mairie et le CCAS en péril...



De plus où est le respect du dialogue social : l'accord sur la précarité a été signé par tous les syndicats nationalement pour diminuer fortement le nombre d'agents non titulaires.

Il a réaffirmé la priorité aux recrutements statutaires et la diminution des agents non titulaires. Il supposait une application de bonne foi des collectivités. C'est encore une preuve que les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

La non titularisation des agents a des effets sur tous :

- ◆ Financement des retraites : cela fait des cotisations en moins pour la CNRACL (caisse de retraite de la fonction publique)
- ◆ Avancement de grade : pour deux ou trois mises en stage : une promotion possible.
- ◆ Le respect de l'indépendance des agents publics garant de l'intérêt général : en CDD et en CDI pas d'avancement automatique d'échelons, pas de déroulement de carrière, c'est à la libre négociation entre la collectivité et l'agent. Où est la garantie d'indépendance et de liberté des agents publics s'il faut négocier son maintien en poste et son salaire ?
- ◆ L'efficacité du service public : la précarité a des conséquences sur le moral des agents, sur le mal-être et entraîne un turn over important. Nous perdons des collègues compétents, lassés de cette précarité.

Compte tenu de ces enjeux, la CGT vous propose de signer une pétition demandant à la mairie de revoir sa copie pour un réel plan de titularisation dans notre collectivité